

DOC CERT L1 - V37
Programme de CERTIFICATION

 Les liens renvoient au site Intranet de Bureau
 Alpes Contrôles

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 (version consolidée)	16/12/24	concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques	Règlement (UE) 2024/3115 du 27 novembre 2024 (entrée en vigueur 16/12/2024)	
Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil (version consolidée)	13/12/24	relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques , et abrogeant le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil	Règlement (UE) 2025/405 du 13 décembre 2024 (entrée en vigueur 18/03/2025) Règlement (UE) 2024/2867 du 2 septembre 2024 (modification annexe V)	2025/405 : autorisation désalcooolisation total par évaporation sous vide partielle ou distillation sous vide ; correction de références réglementaires abrogées.
Règlements d'exécution portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 et règlements délégués modifiant ou complétant le règlement (UE) 2018/848 :				
Règles de production :				
Règlement délégué (UE) 2020/427 modifiant l'annexe II du règlement de base 2018/848 (version consolidée)	22/02/21	En production végétales sur la partie relative aux graines germées , En apiculture sur la partie relative au nourrissage des ruches , En aquaculture sur la partie relative aux juvéniles aquacoles .	Règlement délégué (UE) 2021/269 du 4 décembre 2020	
Règlement délégué (UE) 2021/716 modifiant l'annexe II du règlement de base 2018/848	09/02/21	Dérogations graines germées, alimentation aquacole et traitements vétérinaires pour animaux aquaculture art 12 et 15		
Règlement délégué (UE) 2022/474 du 17 janvier 2022 modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848	29/03/22	Exigences spécifiques applicables à la production et à l'utilisation des plantules non biologiques, en conversion et biologiques ainsi que d'autre matériel de reproduction des végétaux Il sera possible de produire des plants bio à partir de plantes mères ou autre MRV non biologique . Les plants issus de MRV non bio devront être cultivés en bio, avec le lien au sol et sans intrants interdits en AB. Cela concerne uniquement les espèces dont le cycle de culture est supérieur à 12 mois entre plantation et récolte, excluant les annuelles .		
Règlement d'exécution (UE) 2020/464 du 26 mars 2020 (version consolidée)	04/11/21	complète le règlement de base en ajoutant des règles détaillées relatives à : l' élevage d'animaux terrestres et aquacoles (période allaitement- densités et surfaces intérieures extérieures, caractéristiques espaces extérieurs, /espèce type animaux) les modalités de reconnaissance rétroactive de la période de conversion , la transformation des denrées alimentaires et des aliments des animaux, les bases de données que les Etats membres doivent mettre en place pour renseigner la disponibilité des intrants biologiques (matériel de reproduction des végétaux, animaux bio et juvéniles aquacoles). <i>ajout cervidé lapins</i>	Règlement d'exécution (UE) 2021/1921 du 4 novembre 2021	
Règlement délégué (UE) 2020/1794 du 16 septembre 2020 (version consolidée)	29/12/20	SEMENCES modifie l'annexe II du règlement de base pour ce qui concerne le matériel de reproduction des végétaux en conversion et non biologiques (les semences et les plants) .	Rectificatif du 29 décembre 2020	
Règlement délégué (EU) 2021/1189 du 7 mai 2021 (version consolidée)	15/06/22	SEMENCES matériel de reproduction végétale de matériel hétérogène biologique de genres ou d'espèces particulier	Règlement délégué (UE) 2022/923 du 11 mars 2022	
Règlement délégué (UE) 2020/2146 du 24 septembre 2020 (version consolidée)	22/12/23	complète le règlement de base pour ce qui a trait aux règles de productions exceptionnelles (notamment l'octroi de dérogation en cas de circonstances catastrophiques , de type sécheresse par exemple).	Règlement délégué (UE) 2023/2911 du 16 octobre 2023	

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Règlement d'exécution (UE) 2021/1165 du 15 juillet 2021 (version consolidée)	11/12/25	qui dresse la liste des produits et substances autorisés en agriculture biologique : Produits phytopharmaceutiques (annexe I); Fertilisants, amendements (annexe II); Production des aliments pour animaux (annexe III); Produits de nettoyage et de désinfection (annexe IV); Produits pour les denrées alimentaires et la levure (annexe V); Produits autorisés dans les pays tiers (annexe VI, vide à ce jour).	- Règlement (UE) 2025/2501 du 11 décembre 2025 - Rectificatif au JO L90780 du 08/10/2025 modifiant règlement 2023/121 et rectificatif au JO L90781 du 08/10/2025 modifiant règlement 2025/973 - Règlement (UE) 2025/973 du 23 mai 2025	Règlement n°2025/2501 : report de l'échéance de mise en application des annexes produits de nettoyage. Ajout des protéines de pois et de pomme de terre en auxiliaires technologiques. Rectificatifs au JO L90780 et 90781 : modification "animaux de compagnie" par "animaux familiers". Règlement 2025/973 : Ajout de nouvelles substances dans les annexes produits phytos, engrais/amendements et matières premières aliments pour animaux ; refonte de l'annexe V additifs et auxiliaires technologiques ; ajout de règles pour l'autorisation de produits et substances pour la production bio en provenance des pays tiers et région ultrapériphérique de l'Union.
Règlement délégué (UE) 2021/1691 du 12 juillet 2021	12/07/21	REGISTRES modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848 en ce qui concerne les exigences en matière de tenue de registres pour les opérateurs de la production biologique (cahier de culture, cahier d'élevage, justificatifs des dérogations obtenues, registre de rucher, registres de transformation, recettes, formules aliments pour animaux ...		
Règlement délégué (UE) 2021/642 du 30 octobre 2020	30/10/20	qui modifie des dispositions relatives à l' étiquetage dans le règlement de base et modifiant l'annexe III du R(UE) 2018/848. Les modifications portent sur l'étiquetage des produits biologiques, notamment les aliments composés pour animaux et les mélanges de semences de plantes fourragères		
Règlement délégué (UE) 2024/2867 du 2 septembre 2024	02/09/24	modifiant le Règlement (UE) 2018/848 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne la présentation du logo de production biologique de l'Union européenne		
Règles de contrôles :				
Règlement d'exécution (UE) 2021/279 du 22 février 2021 (version consolidée)	20/05/21	portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles et les autres mesures visant à garantir la traçabilité et la conformité dans la production biologique, ainsi que l'étiquetage des produits biologiques Procédure à suivre par opérateur en cas de soupçon de présence de produits ou substances non autorisés • Méthodologie pour une enquête officielle • Etiquetage : produits en conversion, code OC/Origine • Groupe d'opérateurs (taille maxi, documents/registres, fonctionnement) • Pourcentage de contrôles et d'échantillonnage • Catalogue National des Mesures • Echanges d'infos sous OFIS	Rectificatif du 20 mai 2021	
Règlement d'exécution (UE) 2021/771 du 21 janvier 2021 (version consolidée)	18/11/21	qui précise les critères et conditions des contrôles documentaires (vérifications des documents comptables notamment).	Rectificatif JO L410 du 18 novembre 2021	
Règlement délégué (UE) 2021/1006 du 12 avril 2021	12/04/21	qui modifie les dispositions relatives au modèle de certificats des opérateurs bio.		
Règlement délégué (UE) 2021/715 du 20 janvier 2021	20/01/21	qui précise les règles applicables aux groupes d'opérateurs .		
Règlement d'exécution (UE) 2023/1195 du 20 juin 2023	20/06/23	règles relatives aux détails et au format des informations que les États membres doivent mettre à disposition concernant les résultats des enquêtes officielles relatives aux cas de contamination par des produits ou substances dont l'utilisation n'est pas autorisée en production biologique		
Règles de commerce avec les pays tiers :				
Règlement délégué (UE) 2021/1697 du 13 juillet 2021	01/07/21	qui modifie le règlement de base quant aux critères pour la reconnaissance et le retrait de la reconnaissance des autorités compétentes et des organismes certificateurs en charge du contrôle des produits bio dans les pays tiers concernés par le régime de la conformité.		

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Règlement délégué (UE) 2021/1698 du 13 juillet 2021 (version consolidée)	16/10/25	complétant le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil par des règles de procédure concernant la reconnaissance des autorités et organismes de contrôle qui ont compétence pour effectuer des contrôles portant sur les opérateurs et groupes d’opérateurs certifiés biologiques et sur les produits biologiques dans les pays tiers, et par des règles concernant leur supervision et les contrôles et autres tâches à effectuer par ces autorités et organismes de contrôle	Règlement (UE) 2025/2651 du 16 octobre 2025	Règlement (UE) 2025/2651 : modification article 8, ajout suspicion comme critère de sélection pour la liste pays tiers/produit à haut risque. Suppression de l'autorité compétente des Etats membres dans l'article (car règles de l'article 46 §1 du RUE 2018/848 applicables uniquement aux autorités et organismes de contrôle des lots destinés à l’importation dans l’UE).
			Règlement (UE) 2024/3095 du 29 juillet 2024	Règlement (UE) 2024/3095 : Vérification des organimes de contrôles en pays tiers par la commission jusqu’au 15/10/2025. OC équivalents : validité des certificats délivrés valables jusqu’au 15/10/2025 max.
Règlement d’exécution (UE) 2021/1378 (version consolidée)	21/10/25	qui modifie les dispositions relatives au modèle de certificats des opérateurs et liste des OC reconnus EN PAYS TIERS.	- Règlement 2025/2138 du 21 octobre 2025 - Règlement d’exécution (UE) 2025/882 du 14 mai 2025 - Règlement d’exécution (UE) 2024/3121 du 16 décembre 2024	- Règlement 2025/2138 : Ajout d'organismes de contrôles reconnus (4 OC) et extension du champ d’application des reconnaissances de 7 OC. - Règlement d’exécution (UE) 2025/882 : Ajout d’organismes de contrôle reconnus
Règlement délégué (UE) 2021/2306 du 21 octobre 2021 (version consolidée)	25/09/24	complétant le règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil par des règles relatives aux contrôles officiels des envois de produits biologiques et de produits en conversion destinés à l’importation dans l’union et au certificat d’inspection	Règlement délégué (UE) 2024/2975 du 25 septembre 2024	
Règlement d’exécution (UE) 2021/2307 du 21 octobre 2021 (version consolidée)	22/10/22	établissant les règles relatives aux documents et aux notifications requis pour les produits biologiques et les produits en conversion destinés à l’importation dans l’union	Règlement 2022/2240 du 22/10/2022	Cachet électronique pour les certificats
Règlement délégué (UE) 2021/2305 du 21 octobre 2021	01/12/21	complétant le règlement (UE) 2017/625 du parlement européen et du conseil par des règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits, et modifiant les règlements délégués (ue) 2019/2123 et (ue) 2019/2124 de la commission		
Règlement délégué (UE) 2021/2304 du 18 octobre 2021	18/10/21	complétant le règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil par des règles relatives à la délivrance de certificats complémentaires attestant la non-utilisation d’antibiotiques dans la production biologique de produits animaux à des fins d’exportation		
Règlement d’exécution (UE) 2021/2325 de la commission du 16 décembre 2021 (version consolidée)	14/05/25	établissant, conformément au règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil, la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l’article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n°834/2007 du conseil aux fins de l’importation de produits biologiques dans l’union	Règlement d’exécution (UE) 2025/883 du 14 mai 2025	Mise à jour des OC pour Autralie, Inde, Corée, Japon, Etats-Unis ; Japon : extension de sa reconnaissance aux produits animaux vivants et non transformés ainsi qu’à tous les produits agricoles transformés destinés à l’alimentation humaine, y compris le vin et les boissons alcoolisées ; Suppression de la liste des OC de l'Annexe II, remplacement de l'annexe I Catégorie de produits.
Règlement délégué (UE) 2021/1342 du 27 mai 2021 (version consolidée)	25/10/23	encadrer les informations à transmettre par les pays tiers et par les autorités et organismes de contrôle aux fins de la supervision de leur reconnaissance.	Règlement délégué (UE) 2024/230 de la Commission du 25 octobre 2023	

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
Règlementation française				
CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME	en cours de validité	Articles afférents du CRPM spécifiques à l'Agriculture Biologique (PARTIE LEGISLATIVE : LIVRE VI, TITRE IV, chapitre 1er, Section 1, sous-section 5, Article L.641-13 -- PARTIE REGLEMENTAIRE : LIVRE VI, TITRE III, Chapitre II, Section 1, Sous-section 2, Articles D623-5 et D.632-6 - LIVRE VI, TITRE VI, Chapitre I, Section 1, Sous-section 3, Articles R.641-26 à R.641.31)	Voir mises à jour du Code rural sous https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do	Abrogation Chapitre V, partie Lég. et Rég. (L645-1 et R645-1)
CODE DE LA CONSOMMATION	en cours de validité	Articles afférents du code de la consommation pour la partie spécifique "Agriculture biologique" (PARTIE LEGISLATIVE : LIVRE IV, TITRE III, Chapitre II, Section 3 "Agriculture Biologique", Articles L.432-5 et L.432-6 -- PARTIE REGLEMENTAIRE : LIVRE IV, TITRE I, Chapitre II, Section 4, Sous-section 17 bis, Articles R.412.33.1 et 2)	Voir mises à jour du Code consommation sous https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do	Décret 2024-1247 du 30 décembre 2024
Arrêté du 24 février 2025	24/02/2025	Arrêté du 24 février 2025 portant application de l'article R. 412-33-2 du code de la consommation	Fixe le seuil du Chiffre d'Affaires annuel relatif aux ventes directes aux consommateurs de produits biologiques non emballés à 20 000€ HT.	
Documents INAO				
Circulaire INAO	Version de 26/01/2026	INAO – CIRC – 2021 - 03 - Délégation de tâches aux organismes de contrôle dans le domaine de l'agriculture biologique		
Circulaire INAO	Version de 14/12/2021	INAO – DIR – CAC – 7 principes généraux du contrôle de la production biologique		
Circulaire INAO	Version de 08/08/2023	INAO-CIRC-2021-04 PROCEDURES ET MODALITES D'AGREMENT DES ORGANISMES DE CONTROLE		
Circulaire INAO	Version du 19/12/2023	INAO-CIRC-2021-01 - Modalités pratiques d'échanges de données entre les organismes certificateurs en agriculture biologique et l'INAO		
Décision INAO	Version de 23/07/2025	INAO-DEC-CONT-AB-1 - Dispositions de contrôle communes relatives à la stratégie analytique (à compter du 01/01/2026)		
Décision INAO	Version de Février 2021	INAO-DEC-CONT-AB-2 - Dispositions de contrôle communes au cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique		
Décision INAO	Version de 26/01/2026	INAO-DEC-CONT-AB-4 - Dispositions de contrôle communes relatives à la certification selon le mode de production biologique		
Décision INAO	Version du 14/12/2023	INAO-CIRC-2023-01 Reconnaissance rétroactive d'une période antérieure comme faisant partie de la période de conversion en vue de la production biologique.		
Cahiers des charges français et avenants				
Cahier des charges	Arrêté du 28/12/2021 (JORF du 31/12/2021)	Cahier des charges et avenants concernant le mode d'agriculture biologique d'animaux d'élevage		
Cahier des charges	Arrêté du 09/12/2019 (JORF du 12/12/2019)	Cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique		
Cahier des charges	Arrêté du 15/07/2024 (JORF du 31/07/2024)	Cahier des charges français concernant le mode de production biologique du SEL		
Guides de lecture et ses notes de lecture				
Guide de lecture (et ses notes de lecture)	19/06/2025	Guide de lecture	Mise à jour du 19/06/2025 Mise à jour du 11/03/2025 (3/4 cycle de vie et aquaculture)	GDL : - Ecobuage, règles de composition sur les terreaux (terres végétales et forestières interdites), plantules d'algues d'origine biologiques requises, spores non bio OK (accepté plantules sauvages pour la génétique). Note de lecture MRV : refonte 1.1, entrée en vigueur des dérogations temporaires pour les potagères au 01/07/25, ajout d'un 3.3 (obligation déclarative des multiplicateurs auprès du SOC : déclaration parcellaire bio à faire).
Outils pratiques (listes des intrants autorisés)				

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
Textes réglementaires				
		Voir le site internet de l'ITAB		
Règles d'usage de la marque AB				
Règles d'usage de la marque	févr-12	Règles d'usage de la marque		
Note d'information	déc-19	Note d'information règles d'usage de la marque AB - Précisions		
Documents qualité				
CERT P2	V10	Procédure de certification, surveillance et renouvellement		
CERT P9	V6	Traitement offre et commande métier CERT		
CERT PC2	V2	Dispositions de Contrôle Spécifiques du cahier des charges français sur la production d'escargots, d'autruches et de lamas/alpagas biologiques	Validation agrément lamas/alpagas : courrier du 16/03/2023	